

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	15
- présents	10
- votants	15
- absents	5

Date de convocation :

12 octobre 2020

Date d'affichage :

12 octobre 2020

VOTE

- POUR	15
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

**EXTRAIT D'ACTE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**De la commune **ST JEAN ST NICOLAS****Séance du lundi 19 octobre 2020**

L'an deux mille vingt, le lundi 19 octobre à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de réunion de la Maison de la Vallée, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Le Maire.

Présents : Monique JANIK – Marc-André DABAT – Isabelle DE COLOMBEL – Anne-Marie MARLETTA – Daniel AUBERT – Caroline DANGEL – Déborah BELIN – Eloïse RIBAIL – Jérémy VINCENT

Absents et représentés : Josiane ARNOUX a donné pouvoir à Isabelle DECOLOMBEL – Michel PRETI a donné pouvoir à Rodolphe PAPET – Claude GUET a donné pouvoir à Monique JANIK – Claude ALLAIRE a donné pouvoir à Marc-André DABAT – Thierry BAUD a donné pouvoir à Déborah BELIN

Anne-Marie MARLETTA est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°68/2020 : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET « FONDS MOBILITES ACTIVES – AMENAGEMENTS CYCLABLES 2020 » POUR L'AMENAGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIETON

Le Maire explique :

Dans le cadre de son étude de programmation lancée en 2018, la commune de St-Jean-St-Nicolas envisage la création de connexions piétonnes et mobilités actives entre le bourg centre de Pont du Fossé et les hameaux de St-Jean, des Foulons et du Diamant. Il s'agit de favoriser les échanges entre les différents points en créant des liaisons sécurisées et agréables pour les piétons et les jeunes cyclistes.

Le montant estimatif des travaux s'élève à : 647 524 € HT

Le Maire propose à l'assemblée de solliciter l'aide de :

- L'Etat, à hauteur de 40%
- La Région Sud et le Département des Hautes-Alpes à hauteur de 20% chacun.

Les 20% restant seront à la charge de la commune.

Le conseil municipal délibère et décide de :

- ☞ **Approuver** le projet de création de connexions piétonnes et mobilités actives entre le centre bourg de Pont du Fossé et les hameaux de St-Jean, les Foulons et le Diamant,
- ☞ **Adopter** le plan de financement présenté par le Maire
- ☞ **Autoriser** le Maire à déposer un dossier de demande de financement dans le cadre de l'appel à projet « Fonds mobilités actives – Aménagements cyclables 2020 »

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme

LE MAIRE,
Rodolphe PAPET



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

26 OCT. 2020